

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre

N° 122.

SIGNALEMENT.

Le *M^r Soulier Jean*
Chaudronnier, accompagné de
natif de Vieilleypene un épouse.

demeurant à Vieilleypene

allant à Berne (Suisse)

âgé de **30** — ans, taille d'un mètre

67 centimètres

cheveux *Châtains* front *bombé découvert*

sourcils *Châtains* yeux *Bleus*

nez *Bienfait* bouche *Moyenne*

barbe *Châtaine* menton *Rond*

visage *ovale* teint *ordinaire*

SIGNES PARTICULIERS.

PIECES DEPOSÉES :

La Permaude.

FAIT à *Aurillac*, le *26 août 1850*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Passport

N° 867

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

510

Nous, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire
de la République Française près la Confédération Suisse,

Signalement.

Age de 29 ans.
 Taille d'un mètre
 670 millimètres
 Cheveux châtain.
 Front bombé découvert.
 Sourcils châtain.
 Yeux rous.
 Nez bien fait.
 Bouche moyenne.
 Barbe châtain.
 Menton rond.
 Visage ovale.
 Teint ordinaire.
 Signes particuliers.

prions les Officiers Civils et Militaires, chargés de
 maintenir l'ordre public en France et dans tous les Pays
 amis ou alliés de la France, de laisser librement passer *L. Soubire*
(Jean), chaudronnier, né à Celis (canton)
 circulant & séjournant en Suisse,

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.
 Le présent Passeport délivré à *Geneve le 22 septembre 1849,*
 sur dépôt d'un rapport de cette Légation du
7. Septembre 1848.

L'Envoyé Extraordinaire et
 Ministre Plénipotentiaire de France
C. Rivin

Signature du porteur.

Par l'Envoyé Extraordinaire
Chancelier
 Le Secrétaire de Légation.
Aug. Tutsch



7125.
 Article 40 du Tarif.
 Droit: Six francs.

Vicilleseffe le 22 août 1856.

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de
vouloir bien m'adresser le plus tôt
possible une feuille de passeport
à l'étranger pour le Sieur Jean
Soulard, habitant depuis quelque
temps la commune de Vicilleseffe.
Je vous adresse en même temps la
quittance du paiement de ce passeport,
ainsi qu'un autre passeport délivré

au dit Soulier, en Suisse.

Je vous prie en même temps,
Messieur le Sous-Préfet, d'avoir
soin de faire porter au dit Monsieur
Saprot la femme du dit
Soulier qui s'est Marie. depuis
peu de jours, attendu que les
deux d'aujourd'hui sont partis pour
Sausanne (Suisse)

J'ai l'honneur d'être avec
respect, Monsieur le Sous-Préfet,
Votre très humble serviteur

Le Maire de Vieillojeffe,
Nempe

